

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'AACOCQ
MERCREDI LE 24 OCTOBRE 2018
DE 13H30 À 16H00

EN RÉUNION-WEB, À L'ADRESSE :
<https://zoom.us/j/265255576>

PRÉSENCES

NOM	ORGANISME
MEMBRES :	
Anne Vadeboncoeur	Table nationale des Corporations de développement communautaire
Brigitte Chadwick	Centre d'action bénévole de Boucherville
Christine Duquette	J'me fais une place en garderie
Fimba Tankoano	Fédération des centres d'action bénévoles du Québec
Martin Douville	Corporation de développement communautaire de la MRC de Bécancour
Michelle Lavergne	Centre d'action bénévole Laviolette
Monique Phérvong Lenoir	Corporation de développement communautaire du Granit
Nicole Marcelais	Maison des Tournesols
Nathalie Dubois	Fédération des Centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes
Rafika Guehaiz	L'enjeu Cap sur l'emploi
Samuel Messier	La boîte à lettres de Longueuil
OBSERVATEURS :	
Anne-Marie De la Sablonnière	Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes
Audrey Bernard	Relais-femmes
Béatrice Pinot	Mouvement Action Découverte
Nathalie Charest	
PERSONNES-RESSOURCES :	
Carole Lejeune	Centre St-Pierre (Présidence d'assemblée)
Claudine Labbé	AACOCQ
Isabelle Dumontier	Centre St-Pierre (Secrétaire d'assemblée)
Nicolas-Pierre Bergeron	Normandin Beaudry
Richard Désormeau	Vigilis
Sarah Hamelin	Normandin Beaudry

1. Ouverture de l'assemblée, vérification du quorum et nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée

Samuel Messier ouvre l'assemblée à 13h18, constate le quorum et propose *Madame Carole Lejeune* comme présidente d'assemblée et *Madame Isabelle Dumontier* comme secrétaire d'assemblée. La proposition est appuyée par *Michelle Lavergne*.

Adopté à l'unanimité.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Carole Lejeune fait la lecture de l'ordre du jour. Aucune modification n'est demandée et personne ne demande le vote.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} juin 2017

Madame Claudine Labbé explique une anomalie au procès-verbal du 1^{er} juin 2017.

Dans les présences, *Madame Mercedes Roberge* de la TROPB est indiquée comme observatrice, mais elle a participé aux propositions des résolutions et aux votes. Il n'y avait aucune intention malveillante à cette situation : la TRPOCB participait depuis les débuts à toutes les assemblées de l'AACOCQ et les organismes présents avaient été considérés comme membres à l'assemblée de fondation le 6 octobre 2016.

Comme l'AACOCQ était dans une période d'adhésion massive au 1^{er} juin 2017 lorsque *Madame Roberge* s'est présentée comme membre, l'AACOCQ lui a remis les bulletins de vote pour éviter qu'un membre ayant adhéré après la production de la liste de membres ne soit brimé dans son droit de vote. Le constat de l'erreur a été fait après l'AGA.

Madame Carole Lejeune demande à l'assemblée si elle accepte que le procès-verbal soit adopté malgré cette irrégularité. Aucune objection n'est manifestée, le procès-verbal est donc **adopté à l'unanimité.**

4. Rapport de trésorerie

Madame Claudine Labbé présente les états financiers de l'AACOCQ, au 31 décembre 2017. Comme l'AACOCQ n'a été créée qu'en avril 2017 et que la TNDC est la fiduciaire du financement en cours pour la création de l'AACOCQ, les états financiers sont tous à 0\$. L'an prochain, les états financiers seront présentés pour deux périodes, dû au changement d'année financière, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et du 1^{er} janvier au 30 juin 2019.

L'assemblée générale est avisée qu'aucun budget annuel ne lui est soumis, puisque le financement pour l'AACOCQ est encore sous la fiducie de la TNDC.

5. Dépôt du rapport d'activités

Claudine Labbé présente les réalisations de l'AACOCQ depuis le 1^{er} juin 2017, car le rapport des activités avant cette date avait été présenté à l'assemblée générale du 1^{er} juin 2017. Elle précise que le rapport d'activités sera disponible dans la section *Documents* du site Internet de l'AACOCQ et sera téléchargeable. Il sera également possible de demander à le recevoir par la poste.

Madame Claudine Labbé présente les membres du conseil d'administration 2017-2018. Elle présente ensuite le portrait général des membres de l'AACOCQ suivi des réalisations générales faites au cours de l'année.

Madame Claudine Labbé soumet, au nom du conseil d'administration de l'AACOCQ, une résolution, afin de mieux positionner l'AACOCQ nationalement dans l'enjeu de l'amélioration des travailleuses-eurs du milieu communautaire, qui touche environ 60 000 travailleuses-eurs seulement pour les organismes d'action communautaire autonome.

Attendu que :

- L'AACOCQ est solidaire aux revendications en cours visant l'amélioration des conditions de travail dans le milieu communautaire du Québec ;

- Il est présentement estimé que plus de 60 % des travailleuses et des travailleurs du milieu communautaire sont couverts par le régime public d'assurance médicaments et ne disposent d'aucune protection quant à leur sécurité financière en cas d'invalidité prolongée ;

- Les ressources financières pour se procurer de l'assurance collective demeurent un défi important pour les organismes communautaires et leurs travailleuses-eurs ;

- Chaque personne assurée par une assurance collective dans le milieu de l'action communautaire représente une baisse de coût pour l'État ;

- Les participants sont invités à intervenir au sujet de ces énoncés.
 - Monsieur Martin Douville demande si l’AACOCQ supporte l’ATTACA et la syndicalisation du milieu communautaire. Madame Claudine Labbé répond que le CA de l’AACOCQ n’a pas pris position au sujet de la syndicalisation, mais qu’il en a pris une quant à l’élargissement de la couverture de l’assurance-médicament et quant à la campagne Engagez-vous pour le communautaire à laquelle ils adhèrent.

Il est proposé par Samuel Messier, appuyé par Michelle Lavergne, de mandater l’AACOCQ pour effectuer des représentations auprès des instances gouvernementales afin d’améliorer l’accès à l’assurance collective pour les organismes et les travailleuses-eurs du milieu communautaire du Québec.

Adopté à l’unanimité.

6. Adoption du plan d’action annuel

Claudine Labbé présente le plan d’action annuel pour 2018-2019. Elle présente chacun des objectifs ainsi que leurs actions et activités dédiées.

Il est proposé par Samuel Messier, appuyé par Brigitte Chadwick, d’adopter le plan d’action annuel.

Adopté à l’unanimité.

7. Cotisation annuelle

Claudine Labbé mentionne que le CA recommande à l’assemblée générale de maintenir la cotisation annuelle à 0\$, car les besoins de l’AACOCQ sont encore restreints et l’AACOCQ désire limiter le plus possible les coûts supplémentaires aux organismes membres.

Il est proposé par Samuel Messier, appuyé par Monsieur Martin Douville, de fixer la cotisation annuelle pour 2018-2019 à 0\$.

Adopté à l’unanimité.

8. Renouvellement du régime d’assurance collective du 1^{er} novembre 2018

Sarah Hamelin et Nicolas-Pierre Bergeron de Normandin Beaudry et Richard Désormeau de Vigilis présentent les détails du renouvellement du régime d’assurance collective de l’AACOCQ, qui entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2018.

Madame Sarah Hamelin présente le renouvellement qui aura lieu le 1er novembre prochain. Elle débute avec le contexte du renouvellement puis présente leur travail d’analyse (calculs, vérifications, etc.). Elle présente la méthodologie de renouvellement, puis aborde les résultats du renouvellement ressortis de la discussion entre eux et les assureurs, en fonction de leurs observations.

Elle explique qu’une consultation des membres a été faite au printemps 2018 et présente les résultats de celle-ci.

Madame Monique Phérvong Lenoir demande : l'augmentation constatée sur les cotisations de leurs salariés par certains organismes s'élève à +16% pas 7%. Pourquoi? Madame Hamelin propose que la question soit répondue un peu plus tard lorsque les détails de modification de régime seront abordés.

Lors de la consultation, les 144 organismes alors membres de l'AACOCQ ont été sondés. De ce nombre, la moitié a répondu. Certains irritants ont été soulevés puis évalués. Les principaux sont présentés (massothérapie, liste des médicaments, etc.).

Madame Hamelin présente les principes directeurs soutenant le régime d'assurance collective. Elle explique les ajustements apportés au régime concernant les soins dentaires, l'assurance-invalidité de longue durée et le prorata des primes puis nomme les ajustements envisagés, mais non retenus, avec les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été retenus.

Concernant l'assurance-invalidité de longue durée, Monsieur Martin Douville demande : les délais sont-ils longs pour obtenir la prestation? Madame Hamelin affirme qu'il est difficile de répondre à cette question, puisque les formulaires doivent être complétés par différentes personnes, dont l'employeur, et que cela peut affecter les délais. Monsieur Nicolas-Pierre Bergeron ajoute qu'il est possible de faire la demande, avant la fin des prestations d'assurance-emploi, si l'on sait que l'invalidité persistera, pour diminuer les délais. Monsieur Martin Douville répond que l'explication fut intéressante et bien expliquée.

Madame Hamelin poursuit en expliquant les impacts des ajustements faits au régime d'assurance pour les organismes et pour les employés et ajoute que tous les détails du renouvellement se retrouvent dans le cahier prévu à cet effet qui a été envoyé aux membres par Vigilis. En réponse à Madame Monique Phérvong Lenoir, Madame Sarah Hamelin précise que l'augmentation annuelle dépend, pour chaque organisme, des choix de protections effectués et du type de prestations choisies concernant l'invalidité de longue durée. Elle termine en présentant les étapes à venir pour les organismes (cahier de Vigilis, consultation des employés, portail, etc.).

9. Élections

9.1 Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élection

Samuel Messier propose Madame Carole Lejeune comme présidente d'assemblée et Madame Isabelle Dumontier comme secrétaire d'élection.

Appuyé par Monique Phérvong Lenoir.

Adopté à l'unanimité.

9.2 Présentation de la composition du conseil d'administration selon les catégories de membre et durée des mandats

Madame Claudine Labbé présente la constitution du conseil d'administration : deux postes sont réservés aux membres individuels et cinq postes sont réservés aux organismes employeurs. Présentement, les deux postes pour les membres individuels

sont vacants parce qu'il n'y avait pas encore à ce jour de ce type de membre dans l'association. Trois personnes ont été élues pour des mandats de deux ans. Deux postes pour les membres individuels ainsi que deux postes pour les organismes sont présentement disponibles, mais comme il n'y a toujours pas de membres individuels, ces postes resteront vacants.

9.3 Élection du conseil d'administration

Deux candidatures ont été reçues à l'avance et les gens présents sont invités à se présenter s'ils le désirent. Comme Madame Marie-Line Audet de la TNDC et Monsieur Ian Renaud-Lauzé du CAAP de la Capitale-Nationale ne pouvaient être présents à l'assemblée générale, Madame Claudine Labbé lit aux membres une courte présentation que les deux candidats lui ont fait parvenir. Devant l'absence de nouvelles candidatures, Madame Carole Lejeune ferme les mises en candidature et **les candidats sont élus par acclamation.**

Sont élus : Madame Marie-Line Audet de la TNDC et Monsieur Ian Renaud-Lauzé du CAAP de la Capitale-Nationale.

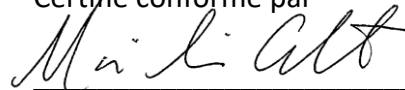
10. Période de questions

Aucune question.

11. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par Samuel Messier à 14h30.

Certifié conforme par



Marie-Line Audet

Trésorière